D o c u m e n t s   a n a b a p t i s t e s

No 2

LES TROIS PLUS ANCIENNES DISCIPLINES

De L'ANABAPTISME

Ecole Biblique Mennonite Européenne, Bienenberg, CH 4410 Liestal

5. That said property
and limitations:

"To have and to hold t
aforesaid one acre and
premises hereby grante
appurtenances unto the
their successors forev
of them the said membe
forever. And the said
that they and their he
land hereditaments and
so to be with the appu
Congregation as afores
benefit and convenienc
called or distinguishe
cipals contained in a
Amsterdam and required
hereby granted one acr
for said society and f
worship of Almighty Go
shall deem meet and co
and to be a place for
usage service or purpo

A copy of said Deed is
Exhibit "A".

6. The confession of
reprinted at Philadelphia, A
aforesaid property to the Me
confession of faith of The M
of the confession of faith i
Exhibit "B".

7. That The Menonists
organized and conducted as a
or administrative control fr
ence of the Mennonite Church

8. That the said Bisho
guilty of breach of trust an
affairs, interests and trans
Township, to wit:

A. (1) That the
through and with the coopera
exercised their power as to
that of a controlling, admin
that among other deviations
cannons, discipline and trad
the final choice and approva
of all Ministers of the cong
so in the 1947 and 1956 Cons

(2) Said Bisho
of the Franconia Conference,
tradition, arrogated unto the
a yearly basis for at least

(3) Said Bisho
the Franconia Mennonite Confe
practice and tradition, restr
congregation to another unles
them.

(4) The 1956 C
status of the Bishops to over
whereas the custom, usage, pr
task of advising and instruct

LES TROIS PLUS ANCIENNES DISCIPLINES DE L'ANABAPTISME

Préface

Traduction, introduction et notes sont de Jean Séguy, maître de recherches au C.N.R.S. Paris. L'ensemble du document présenté ici est apparu pour la première fois dans Christ Seul, le journal des églises évangéliques mennonites de France (rédacteur: Pierre Widmer, 2 rue Pierre Curie, Grand Charmont, 25200 Montbéliard) en 1967, Nr. 1 et 2, pages 13 à 20 et 5 à 7.

La seule modification que nous faisons ici, c'est de numéroter les notes d'une façon continuelle pour l'introduction et les trois textes.

Publié avec la permission de Christ Seul.

-=-=-

Introduction

Nous présentons ici trois textes anabaptistes du XVIe siècle relatifs à l'organisation et à la vie des Assemblées locales. Dans l'état actuel de la recherche, on peut les considérer comme les plus anciens "règlements intérieurs" que des communautés de Täufer se soient donnés. Dans le temps, ils s'échelonnent entre les années 1525-26 pour le plus ancien et autour de 1535-40 pour le plus récent. Au point de vue de leur origine géographique, ils présentent une assez grande variété. L'un est bernois, le deuxième sud-allemand ou peut-être strasbourgeois, le troisième autrichien ou, plus probablement, morave. Cette dispersion relative dans le temps et dans l'espace n'empêche pas une profonde unité dans le contenu et une plausible dépendance des deux derniers par rapport au premier.

1. Qu'est-ce qu'un "Ordnung"?

Nos trois textes s'intitulent, dans leurs originaux, des "Ordnung(en)". Le mot est caractéristique de l'anabaptisme primitif. Il désigne un ensemble de règles présidant à la vie des communautés locales. Dans un langage ecclésiastique commun à la plus grande partie des confessions chrétiennes, on pourrait traduire le terme "Ordnung" par "discipline", et c'est ce que nous faisons ici. Mais la notion anabaptiste sous-jacente au vocable en question est très précise et très spécifique. Les introductions placées par les rédacteurs en tête de chacun des textes ci-dessous en disent bien l'esprit. Il s'agit d'un règlement qu'une Assemblée locale s'impose librement, pour le bon ordre, afin de manifester concrètement dans sa vie ce qui est son idéal. Tous les frères et soeurs rassemblés par la prédication de la Parole et le baptême sur confession de foi, doivent rendre un témoignage, non seulement individuel mais aussi collectif, de la miséricorde et de la puissance de Dieu. Pour cette raison, l'organisation et le fonctionnement des communautés n'est pas abandonné à l'inspiration du moment ou des particuliers; on en décide en commun. Mais, parce que, pour les anabaptistes du XVIe siècle, Dieu parle à l'Assemblée dans les circonstances concrètes où elle vit, on fait dépendre la validité de ces règlements (dans le temps) de l'accord collectif des frères à leur sujet. Les principes étant saufs, on peut toujours corriger, rectifier, changer, améliorer un Ordnung; par contre, il n'y a pas d'Eglise sans discipline.

Les conceptions des Täufer en ce domaine s'opposent tout d'abord à celles des spiritualistes, nombreux au XVIe siècle, en marge de tous les mouvements, mais tout particulièrement sur les franges de l'anabaptisme. Pour eux, en effet, rien ne devait se faire que sur un ordre formel de Dieu exprimé dans le temps présent et dans l'expérience individuelle, ce qui ouvrait la porte à toutes les circonstances et les fantaisies possibles, et mettait obstacle à l'unité des Assemblées. L'Ordnung anabaptiste va aussi à l'encontre des règlements imposés aux grandes Eglises, tant catholique que luthériennes ou réformées, par la volonté d'une assemblée de théologiens, par une hiérarchie ou par l'autorité de princes ou de magistrats locaux. Pour les Täufer, en effet, ce qui concerne tous les chrétiens est aussi et directement l'affaire de chaque chrétien, et, pour permettre l'exercice de ce droit, il n'y a de règlementation que locale. Ceci n'empêche pas l'unité d'esprit entre les Assemblées dispersées, comme le démontre la lecture des trois documents ci-contre. De ce dernier point de vue - la cohésion des groupes entre eux - on ne trouvera, il est vrai, aucune mention dans nos Ordnungen. Au départ du mouvement anabaptiste, les intéressés (Grebel, Mantz, etc...) ont cru que la vérité contenue dans la Bible s'imposait d'elle-même. L'unité des frères ne présentait pour eux aucun problème. Mais dès 1527, soit deux années à peine après le premier "re-baptême", il fallut construire une confession de foi, celle de Schleitheim (1).Entre ce dernier genre de documents et les Ordnungen,

/...

Introduction

Nous présentons ici trois textes anabaptistes du XVIe siècle relatifs à l'organisation et à la vie des Assemblées Locales. Dans l'état actuel de la recherche, on peut les considérer comme les plus anciens "règlements intérieurs" que des communautés de Täufer se soient donnés. Dans le temps, ils s'échelonnent entre les années 1525-26 pour le plus ancien et autour de 1535-40 pour le plus récent. Au point de vue de leur origine géographique, ils présentent une assez grande variété. L'un est bernois, le deuxième sud-allemand ou peut-être strasbourgeois, le troisième autrichien ou, plus probablement, morave. Cette dispersion relative dans le temps et dans l'espace n'empêche pas une profonde unité dans le contenu et une plausible dépendance des deux derniers par rapport au premier.

1. Qu'est-ce qu'un "Ordnung"?

Nos trois textes s'intitulent, dans leurs originaux, des "Ordnung(en)". Le mot est caractéristique de l'anabaptisme primitif. Il désigne un ensemble de règles présidant à la vie des communautés locales. Dans un langage ecclésiastique commun à la plus grande partie des confessions chrétiennes, on pourrait traduire le terme "Ordnung" par "discipline", et c'est ce que nous faisons ici. Mais la notion anabaptiste sous-jacente au vocable en question est très précise et très spécifique. Les introductions placées par les rédacteurs en tête de chacun des textes ci-dessous en disent bien l'esprit. Il s'agit d'un règlement qu'une Assemblée locale s'impose librement, pour le bon ordre, afin de manifester concrètement dans sa vie ce qui est son idéal. Tous les frères et soeurs rassemblés par la prédication de la Parole et le baptême sur confession de foi, doivent rendre un témoignage, non seulement individuel mais aussi collectif, de la miséricorde et de la puissance de Dieu. Pour cette raison, l'organisation et le fonctionnement des communautés n'est pas abandonné à l'inspiration du moment ou des particuliers; on en décide en commun. Mais, parce que, pour les anabaptistes du XVIe siècle, Dieu parle à l'Assemblée dans les circonstances concrètes où elle vit, on fait dépendre la validité de ces règlements (dans le temps) de l'accord collectif des frères à leur sujet. Les principes étant saufs, on peut toujours corriger, rectifier, changer, améliorer un Ordnung; par contre, il n'y a pas d'Eglise sans discipline.

Les conceptions des Täufer en ce domaine s'opposent tout d'abord à celles des spiritualistes, nombreux au XVIe siècle, en marge de tous les mouvements, mais tout particulièrement sur les franges de l'anabaptisme. Pour eux, en effet, rien ne devait se faire que sur un ordre formel de Dieu exprimé dans le temps présent et dans l'expérience individuelle, ce qui ouvrait la porte à toutes les circonstances et les fantaisies possibles, et mettait obstacle à l'unité des Assemblées. L'Ordnung anabaptiste va aussi à l'encontre des règlements imposés aux grandes Eglises, tant catholique que luthériennes ou réformées, par la volonté d'une assemblée de théologiens, par une hiérarchie ou par l'autorité de princes ou de magistrats locaux. Pour les Täufer, en effet, ce qui concerne tous les chrétiens est aussi et directement l'affaire de chaque chrétien, et, pour permettre l'exercice de ce droit, il n'y a de réglementation que locale. Ceci n'empêche pas l'unité d'esprit entre les Assemblées dispersées, comme le démontre la lecture des trois documents ci-contre. De ce dernier point de vue - la cohésion des groupes entre eux - on ne trouvera, il est vrai, aucune mention dans nos Ordnungen. Au départ du mouvement anabaptiste, les intéressés (Grebel, Mantz, etc...) ont cru que la vérité contenue dans la Bible s'imposait d'elle-même. L'unité des frères ne présentait pour eux aucun problème. Mais dès 1527, soit deux années à peine après le premier "rebaptême", il fallut construire une confession de foi, celle de Schleitheim (1).Entre ce dernier genre de documents et les Ordnungen,

.../...

il y a toute la différence qui sépare une plante domestique d'une plante sauvage, une époque de production planifiée d'une époque de jaillissement à peine canalisée (2). D'où l'intérêt des documents comme ceux que nous traduisons et commentons ici pour la compréhension en profondeur des débuts de l'anabaptisme.

2. Auteurs et date de nos "Ordnungen"

Les trois textes ci-dessous ont déjà été publiés dans leurs originaux et deux d'entre eux ont fait l'objet de traduction en anglais. Par contre ils n'avaient jamais été traduits en français. Nous les présentons dans leur ordre chronologique, en leur prêtant des titres forgés pour la commodité: A) Discipline de Berne; B) Discipline de 1527; C) Discipline de Scharnschlager.

a) La Discipline de Berne:

Elle nous est parvenue dans un manuscrit unique des archives du Canton de Berne (3), dans un dossier contenant divers documents anabaptistes du XVIe siècle. Ernst Müller, qui l'a publiée, ne donne pas d'autre précision de date (4). Pour Delbert Gratz, elle a été écrite entre 1525 et 1530 (5). Nous pensons, quant à nous, que c'est la plus ancienne discipline de l'anabaptisme, et qu'il faut fixer la date de sa rédaction entre 1525 et 1527, plus près de la première que de la seconde date. En effet, elle se présente sous les dehors les plus simples, ne fait aucune allusion de genre polémique et paraît bien avoir servi de modèle de base aux deux autres documents ici publiés. De plus, elle ne donne pas l'impression que l'Assemblée à laquelle elle était destinée ait connu une persécution particulièrement sévère. Or la persécution organisée n'a commencé à Berne qu'en août 1527 (6). Il faut donc attribuer à notre texte une date plus ancienne, et s'il a inspiré la discipline de 1527, sans doute a-t-il aussi écrit avant cette année-là. Nous ne connaissons pas le nom de son rédacteur ni, avec certitude, celui de la communauté dont il régissait la vie; il s'agit très probablement de celle de Berne ou d'un endroit voisin (7).

b) La Discipline de 1527:

Elle a été publiée en 1923 et provient des archives compilées par Kaspar Braitmichel (8) dans sa chronique des frères houttériens. Robert Friedmann l'a traduite en anglais (9), et l'a datée de 1527, pour un ensemble de raisons valables; en particulier, il pense qu'elle n'a pu être produite après 1528, date du début de la communauté des biens chez les anabaptistes de Moravie, qui prendront par la suite le nom de houttériens. En effet, son auteur semble avoir vécu dans les milieux autrichiens et moraves parmi lesquels cette forme de l'anabaptisme a pris naissance, et il parle de l'entraide fraternelle en termes de partage volontaire et non de vie de travail en commun, et sans polémique sur ce point. Friedmann avait d'abord attribué la rédaction de cette discipline à Hans Schlaffer (10), Ancien autrichien. Mais, sans crier gare ni exposer ses arguments, il en a ensuite donné la responsabilité à Léonard Schiemer, autre Ancien autrichien (11). William Klassen s'est aussi rallié à cette dernière opinion, à moins qu'il ne l'ait lui-même inspirée (12), et sans exposer ses arguments jusqu'ici (13). Quoi qu'il en soit, la discipline de 1527 - si c'est bien là sa date de rédaction - s'inspire en plus d'un point de celle de Berne (14). On notera qu'elle est plus précise sur la plupart des points abordés, comme si les difficultés de la vie d'Assemblée avaient tendu à s'accentuer avec le passage du temps. La procédure d'admission (§ 9) et l'insistance sur l'abandon à Dieu dans les épreuves (§ 10) montrent que ce texte émane d'une communauté qui connaît la persécution et pratique une certaine clandestinité.

/...

il y a toute la différence qui sépare une plante domestique d'une plante sauvage, une époque de production planifiée d'une époque de jaillissement à peine canalisée (2). D'où l'intérêt des documents comme ceux que nous traduisons et commentons ici pour la compréhension en profondeur des débuts de l'anabaptisme.

2. Auteurs et date de nos "Ordnungen"

Les trois textes ci-dessous ont déjà été publiés dans leurs originaux et deux d'entre eux ont fait l'objet de traduction en anglais. Par contre ils n'avaient jamais été traduits en français. Nous les présentons dans leur ordre chronologique, en leur prêtant des titres forgés pour la commodité: A) Discipline de Berne; B) Discipline de 1527; C) Discipline de Schaffhouse.

a) La Discipline de Berne:

Elle nous est parvenue dans un manuscrit unique des archives du Canton de Berne (3), dans un dossier contenant divers documents anabaptistes du XVIe siècle. Ernst Müller, qui l'a publiée, ne donne pas d'autre précision de date (4). Pour Delbert Gratz, elle a été écrite entre 1525 et 1530 (5). Nous pensons, quant à nous, que c'est la plus ancienne discipline de l'anabaptisme, et qu'il faut fixer la date de sa rédaction entre 1525 et 1527, plus près de la première que de la seconde date. En effet, elle se présente sous les dehors les plus simples, ne fait aucune allusion de genre polémique et paraît bien avoir servi de modèle de base aux deux autres documents ici publiés. De plus, elle ne donne pas l'impression que l'assemblée à laquelle elle était destinée ait connu une persécution particulièrement sévère. Or la persécution organisée n'a commencé à Berne qu'en août 1527 (6). Il faut donc attribuer à notre texte une date plus ancienne, et s'il a inspiré la discipline de 1527, sans doute a-t-il aussi écrit avant cette année-là. Nous ne connaissons pas le nom de son rédacteur ni, avec certitude, celui de la communauté dont il réglait la vie; il s'agit très probablement de celle de Berne ou d'un endroit voisin (7).

b) La Discipline de 1527:

Elle a été publiée en 1923 et provient des archives compilées par Kaspar Braitmichel (8) dans sa chronique des frères houttériens. Robert Friedmann l'a traduite en anglais (9), et l'a datée de 1527, pour un ensemble de raisons valables; en particulier, il pense qu'elle n'a pu être produite après 1528, date du début de la communauté des biens chez les anabaptistes de Moravie, qui prendront par la suite le nom de houttériens. En effet, son auteur semble avoir vécu dans les milieux autrichiens et moraves parmi lesquels cette forme de l'anabaptisme a pris naissance, et il parle de l'entraide fraternelle en termes de partage volontaire et non de vie de travail en commun, et sans polémique sur ce point. Friedmann avait d'abord attribué la rédaction de cette discipline à Hans Schlaffer (10), ancien autrichien. Mais, sans crier gare ni exposer ses arguments, il en a ensuite donné la responsabilité à Léonard Schiemer, autre ancien autrichien (11). William Klassen s'est aussi rallié à cette dernière opinion, à moins qu'il ne l'ait lui-même inspirée (12), et sans exposer ses arguments jusqu'ici (13). Quoi qu'il en soit, la discipline de 1527 - si c'est bien là sa date de rédaction - s'inspire en plus d'un point de celle de Berne (14). On notera qu'elle est plus précise sur la plupart des points abordés, comme si les difficultés de la vie d'assemblée avaient fait à s'accentuer avec le passage du temps. La procédure d'admission (§ 9) et l'insistance sur l'abandon à Dieu dans les épreuves (§ 10) montrent que ce texte émane d'une communauté qui connaît la persécution et pratique une certaine clandestinité.

.../

c) La Discipline de Scharnschlager.

Ce troisième document nous est parvenu signé par son rédacteur, anabaptiste sud-allemand bien connu qui séjourna à Strasbourg pendant quelques années (15). Le texte en a été publié deux fois en allemand et a été traduit en anglais. Pour William Klassen, responsable de cette traduction, cette discipline a été écrite vers 1540 (16), ou en tous cas après 1535 (17). A notre avis, rien ne s'oppose à ce qu'elle ait été rédigée entre 1528 (date du début de la communauté des biens en Moravie, pratique contre laquelle la discipline s'élève), et 1540. Scharnschlager ayant été expulsé de Strasbourg en 1534, on pourrait admettre que ce document a été écrit pour l'Assemblée des anabaptistes pacifiques de Strasbourg (18) et avec son entente. Ceci bien sûr est une simple hypothèse. La discipline de Scharnschlager est le plus élaboré de nos trois textes. Elle s'adresse à une communauté qui vit en état de persécution et où le zèle a tendance à se refroidir, ce qui se traduit par l'abandon des réunions. On a du mal à y avoir des Anciens (Vorsteher) par suite, probablement, de la chasse faite aux chefs anabaptistes par les autorités policières et religieuses, un peu partout. Mais on observe aussi dans cette Assemblée un état de tension qui se manifeste en disputes, erreurs, confusion, etc... La question de l'entraide fraternelle semble créer beaucoup de problèmes, auxquels le rédacteur répond en polémiquant contre les houttériens (19). Enfin, l'ensemble se caractérise par un souci de précision théologique plus accusé que dans les trois disciplines précédentes.

3. Pratique et Théologie du Culte

Comme il est normal dans les "règlements intérieurs" d'un groupe religieux, les dispositions de nos trois disciplines tournent autour du culte et de la vie d'Assemblée. On peut se demander d'ailleurs si les anabaptistes du XVIe siècle (20) se réunissaient en vue du culte au sens d'activité sacrée particularisée. Peut-être vaudrait-il mieux dire qu'ils se groupaient pour former et manifester l'Assemblée dans des actes qui n'étaient pas tous cultuels, mais tous destinés à concrétiser par des signes l'unité des croyants, la pureté de leur conduite et celle de l'Eglise, en un mot leur appartenance communautaire au Christ par l'effet de son sacrifice et en esprit d'offrande sacrificielle d'eux-mêmes.

La pratique des réunions n'est, dans aucun de nos textes, rattachée au dimanche. Il y en avait probablement ce jour-là dans la mesure du possible. Mais il est caractéristique que nos trois disciplines insistent pour des réunions fréquentes, jusqu'à quatre fois par semaine. Scharnschlager souligne que l'Eglise est manifestée dès que deux chrétiens se trouvent ensemble, et le document de 1527 met en relief l'union qui doit présider à ces rassemblements. Selon tous nos textes la célébration du "culte" (21) comprend un certain nombre de phases, dont une seule semble pouvoir être omise selon les circonstances.

La prière est au premier rang. Elle consiste en supplications à Dieu pour comprendre ses volontés et les faire, en actions de grâces pour l'Assemblée, en intercessions pour les membres et aussi pour tous les hommes.

La lecture de la Bible suit. On lit les passages que Dieu met au coeur d'un frère, ou de plusieurs. Puis on s'exhorte mutuellement à la fidélité et à la persévérance. Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'Ancien (22), le culte est communautaire en ce sens qu'il revêt la forme d'un échange - qui doit se faire dans l'ordre et la décence. On partage le souci de l'autre, sans que personne puisse être empêché.

/...

Le terme de "partage" est peut-être celui qui convient le mieux pour décrire toutes les activités des "frères" réunis en Assemblée et manifestant l'unité de leur foi et de leur abandon au Seigneur les uns pour les autres. A cette unité qui naît de la mise en commun correspondent, à des degrés divers de signification, les trois étapes suivantes du culte: la Cène, l'entraide et le repas fraternel. Les deux disciplines les plus anciennes sont d'accord pour voir dans la Cène l'accompagnement indispensable de toute réunion. Scharnschlager se montre implicitement du même avis lorsqu'il écrit: "selon les circonstances de lieu et de temps, avant de se disperser, ils rompront le pain ensemble (§ 2)". Seules des circonstances extérieures (comme le danger d'être surpris par la police) peuvent empêcher cette célébration. Les motivations invoquées en faveur de la Cène fréquente sont des plus intéressantes. Pour la discipline de Berne, il s'agit de "proclamer la mort du Seigneur" mais aussi de "s'exhorter ainsi à la pensée que comme le Christ a donné pour nous son corps et a versé pour nous son sang, nous aussi devons consentir volontiers à donner notre corps et notre vie pour l'amour du Christ, c'est-à-dire pour tous nos frères". Le rappel, par les signes, du sacrifice du Christ, rejoint donc la volonté du sacrifice de soi-même pour les autres. Au XVIe siècle cela voulait dire l'acceptation calme et sereine de la perspective d'une mort violente aux mains des pouvoirs temporels. Le document de 1527 insiste sur l'unité de coeur et d'esprit symbolisée par la célébration ; mais la même idée de sacrifice de soi dans la conformité au Christ crucifié est aussi exprimée. Scharnschlager se montre le plus laconique de tous et parle simplement de "rompre le pain ensemble en mémoire de la mort du Seigneur". Notons que dans le contexte (§ 2 de sa discipline) la Cène peut apparaître comme une forme de l'action de grâces (24) et de la volonté de demeurer constamment près du Seigneur en attendant son avènement. Acte symbolique, la Cène n'est donc pas, pour ces anabaptistes du XVI e siècle, un simple rappel d'un évènement passé, mais un signe de l'unité des croyants, de leur volonté de suivre Jésus-Christ, et cela jusqu'au sacrifice (25).

Nos disciplines parlent peu du baptême. Mais si nous rattachons à ce que nous savons par ailleurs là-dessus ce qui nous est dit ici de la Cène, nous nous croyons en droit de conclure que pour les anabaptistes du XVIe siècle la Cène constitue la réactuation périodique et communautaire de l'engagement baptismal, qui lui, est unique et individuel. Dans l'un et dans l'autre, en effet, il s'agit "à partir de la Parole de Dieu et de sa prédication... dans la communion avec Dieu qui vient d'une bonne conscience... de servir... Dieu par une vie sainte et chrétienne, en toute piété, et de demeurer fermes jusqu'à la fin dans les tribulations" (26). La nécessité de la célébration eucharistique fréquente est probablement liée, dans l'esprit des intéressés, au caractère d'exhortation en symboles qu'ils lui prêtent. Par cet aspect elle constitue, en effet, un couronnement (au niveau des signes) des exhortations que les fidèles se font mutuellement et en quoi consiste essentiellement leur activité cultuelle proprement dite.

Mais dans l'attente, soit du sacrifice suprême soit du retour du Christ, les anabaptistes croient devoir offrir à Dieu un autre culte, celui du sacrifice volontaire que la compassion pour les frères et la charité selon Dieu poussent à consommer dans le lieu même où l'on a célébré la Cène: l'aumône. Il ne s'agit pas ici de donner un ou quelques sous, mais de partager avec les défavorisés pour qu'il n'y ait pas de pauvres parmi les frères, selon l'exemple de la première Assemblée de Jérusalem.

Le repas pris en commun - apparemment après la Cène et la collecte des aumônes - est sans doute lui aussi un acte tout symbolique d'union et de partage. En ce sens il ne constitue pas une activité extra-cultuelle mais bien le dernier signe posé par l'Assemblée pour manifester son union et l'appartenance de ses membres les uns aux autres, et, collectivement au Seigneur.

/...

Après la Cène et l'aumône, le repas en commun. C'est un autre signe de dépendance fraternelle. Rien dans nos textes ne suggère que cette "agape" doive être servie pour des raisons de commodité pratique. Les anabaptistes des débuts du mouvement ne semblent pas avoir formé de communautés géographiquement dispersées comme ce fut le cas plus tard. Il ne s'agit donc pas ici de déjeûner ensemble parce que l'on vient de loin et qu'on a un long chemin devant soi. Ce repas fait partie des signes qui manifestent symboliquement l'unité des frères. Seul Scharnschlager semble l'ignorer. Vraisemblablement il l'omet parce que l'Assemblée pour laquelle il rédige sa discipline court d'autant plus de risques d'être surprise par la police qu'elle demeurerait plus longtemps réunie. C'est pour cette raison aussi qu'il n'avait pas urgé la célébration régulière de la Cène.

Par contre, comme les autres textes - et même plus longuement encore - celui de Scharnschlager insiste sur la nécessité de pratiquer la correction fraternelle, et éventuellement l'exclusion, à l'égard des membres qui se conduisent mal ou qui répandent des doctrines erronées. Il ne s'agit pas là de "caporalisme". Encore une fois il faut que les frères et soeurs réunis manifestent l'unité (de foi, de pratique et de vie) et aussi la pureté de l'Assemblée par laquelle ils proclament, dans et par le signe de sa réunion, l'Eglise du Christ. Or le signe serait invisible ou déficient si des membres indignes d'une façon ou d'une autre se joignaient aux autres. Aussi bien, lorsque la chose était nécessaire - mais elle pouvait s'omettre si rien ne la justifiait - l'Assemblée réunie pratiquait la correction fraternelle, ou même l'exclusion, si la personne mise en cause ne se repentait pas. Sans doute cela se faisait-il avant la Cène, mais, dans le cas de fautes secrètes, la réprimande avait lieu, sans doute, en dehors des réunions, puisqu'elle devait être, également, secrète, sauf refus de s'amender de la part de l'intéressé.

L'originalité de la conception anabaptiste du "culte" apparaît donc pleinement dans ces trois disciplines. C'est un acte communautaire dans tous les sens du mot, hautement symbolique de l'idéal ecclésiastique des frères, essentiellement dirigé vers la manifestation en actes de l'unité et de la pureté de l'Eglise dans chacun de ses membres et collectivement. L'idée de partage et d'offrande de soi y domine. Que cet ensemble de signes en vue desquels l'Assemblée se réunit et par lesquels elle prétend révéler l'Eglise et son chef, soit symboliques et non réalistes (27) n'empêche pas qu'ils soient pleins. Si l'on a raison de dire que la théologie anabaptiste de la Cène - centre du culte - se rapproche au maximum de celle des Eglises réformées par Zwingli, on doit admettre aussi que la première se révèle beaucoup plus riche en significations symboliques que la seconde (28).

4. Conclusion

On ne saurait conclure sans évoquer rapidement le rôle des ministres dans ces trois disciplines. Dans la première il n'en n'est tout simplement pas question. La seconde, par contre, parle des "dirigeants (Vorsteher) et prédicateurs choisis par l'Assemblée", en rapport avec le soin des pauvres (§ 5). Par contre elle ne leur accorde apparemment aucun rôle particulier dans la célébration de la Cène (§ 11), ni même dans celle du culte de la Parole (§ 7). L'atmosphère change dans la discipline de Scharnschlager. Ici la lecture de la Bible et son interprétation semblent normalement dévolues à un ministre (Vorsteher); elle n'est dévolue à un frère "ordinaire" que dans l'impossibilité de recourir à un ministre régulier (§ 2). Mais ce début de spécialisation demeure encore relatif, puisque, après l'allocution du Vorsteher, chaque membre est invité à prendre la parole "pour l'édification de tous". Quant à la Cène ou au baptême, Scharnschlager ne dit rien de particulier. Mais nous savons par ailleurs comment les choses se passaient

vers l'époque de sa discipline: seuls les Anciens ou des "laïcs" autorisés pouvaient baptiser (29). Il devait en aller de même pour la Cène. Ces pratiques correspondaient d'ailleurs pleinement aux dispositions de la confession de foi de Schleitheim (30).

Les trois disciplines ici publiées marquent donc autant d'étapes des transformations de l'anabaptisme pacifique dans les quinze premières années de son histoire. Mouvement pleinement laïc, c'est-à-dire sans ministres spécialisés, dans les premiers mois de son existence (31), il admet peu à peu une distinction entre prédicateurs et Vorsteher d'une part, membres ordinaires d'autre part. En 1527, avec la décision de la Conférence de Schleitheim, le tournant est pris qui mènera à une cléricalisation progressive (32). Scharnschlager porte témoignage de cet état de fait et s'exprime au sujet de "la considération parfaite", de "l'obéissance" et de "l'honneur" dus aux Anciens (§ 4) d'une façon qui aurait probablement paru étonnante à Conrad Grebel ou à Félix Mantz.

Les circonstances qui menèrent à cette évolution sont pleines d'enseignement. Scharnschlager y fait allusion clairement. La nécessité d'avoir des Anciens responsables (professionnellement, pourrait-on dire) de la pureté de la foi et de la célébration du culte vint des conditions difficiles faites à l'anabaptisme par les persécutions. Privé méthodiquement de ses chefs, le mouvement était lié aux hésitations et à toutes les contaminations possibles. Pour en protéger et perpétuer l'idéal il lui fallait remplacer ses dirigeants primitifs par un corps de spécialistes. On sait la suite; c'est un Ancien, Jacob Amman, qui créa au XVIIe siècle le schisme le plus clérical que l'anabaptisme ait connu. A partir de lui les Ordnungen se transformèrent en Ordnungsbriefe écrites par des Anciens rassemblés entre eux et se prêtant réciproquement main forte pour obtenir l'obéissance de leurs "fidèles". Cette cléricalisation de l'anabaptisme fut le prix qu'il dut payer pour survivre et se perpétuer dans des temps difficiles.

-=-=-

I. LA DISCIPLINE DE BERNE

Parce que le Dieu tout-puissant, éternel et miséricordieux nous a manifesté sa lumière merveilleuse en ce monde et en nos temps de grands dangers, nous avons connu le mystère de la volonté divine, en ce que la parole nous a été annoncée selon l'ordre parfait du Seigneur, et par là nous avons été appelés à la communion avec lui. C'est pourquoi nous devons, selon le commandement du Seigneur et l'enseignement de ses apôtres et selon l'idéal chrétien, observer dans l'amour le commandement nouveau, par lequel l'amour et l'unité sont maintenus et auquel tous les frères et soeurs de l'entière Assemblée doivent vouloir se soumettre en observant ce qui suit:

Premièrement: Les frères et les soeurs doivent se réunir à tout le moins trois ou quatre fois par semaine, pour s'exercer dans l'enseignement du Christ et de ses apôtres et s'exhorter du fond du coeur les uns les autres par rapport au Seigneur qu'ils ont louablement décidé d'aimer.

Deuxièmement: Lorsque les frères et soeurs sont ensemble, il leur faut choisir quelque chose à lire (dans l'Ecriture); celui à qui Dieu a donné le plus d'entendement exposera ce passage, tandis que les autres se tairont et écouteront, de sorte qu'il n'y en ait pas deux ou trois qui tiennent une conversation particulière et qui gênent leurs voisins. Il leur faudra lire le psautier chaque jour chez eux (33).

Troisièmement: Personne ne doit se conduire avec légèreté dans l'Assemblée de Dieu, soit en paroles soit en actes; et ils auront une bonne conduite entre eux et aussi devant les païens.

Quatrièmement: Quand un frère se conduit mal envers sonfrère, ce dernier doit le reprendre, selon l'ordre du Christ et on le punira de manière chrétienne et fraternelle, car chacun de nous doit s'efforcer d'être en dette d'amour envers. les autres.

Cinquièmement: Aucun frère ou soeur de cette Assemblée ne doit rien avoir de propre, mais, comme les chrétiens au temps des apôtres, tout avoir en commun (34). En particulier, on mettra de côté des provisions communes pour les pauvres, chacun selon son besoin; et ils seront riches, et comme au temps des apôtres, ils ne laisseront aucun frère dans le dénuement.

Sixièmement: On doit procurer la nourriture aux frères, là où ils se réunissent en Assemblée; on donnera une soupe ou du chou et de la viande, en petite quantité, car le manger et le boire ne sont pas le Royaume des cieux.

Septièmement: Les frères célébreront la Cène du Seigneur aussi souvent qu'ils se trouveront ensemble, pour proclamer par là la mort du Seigneur, et pour que chacun s'exhorte ainsi à la pensée que comme le Christ a donné pour nous son corps et a versé pour nous son sang, nous aussi nous devons consentir volontiers à donner notre corps et notre vie pour l'amour du Christ, c'est-à-dire pour tous les frères.

-.-

II. LA DISCIPLINE DE 1527

Parce que le Dieu tout-puissant, notre Père céleste, permet que sa Parole éternelle et efficace soit proclamée à toutes les créatures en ces temps périlleux, et qu'il nous a appelés, par pure grâce, à participer à sa lumière merveilleuse pour ne plus former qu'un seul corps, un seul esprit et n'avoir qu'une seule foi dans l'unité du lien de l'amour, et qu'à cela nous avons tous acquiescé, afin que nous soyons dignes de notre vocation, en paroles de la bouche, mais aussi en toute vérité et puissance, en la présence les uns des autres nous nous sommes tous mis d'accord pour règler toutes choses, dans l'Assemblée, de la meilleure façon possible. Pour le bien de notre Assemblée, à la louange et à l'honneur du Seigneur, et pour le service des pauvres, nous avons unanimement décidé que tous, frères et soeurs, observerions entre nous la discipline (Ordnung) suivante. Cependant, lorsqu'un frère ou une soeur pourra nous en offrir une meilleure, on l'acceptera (volontiers) tout de suite.

Et pour commencer: Lorsque les frères se trouvent ensemble, ils demanderont à Dieu de leur accorder sa grâce, pour qu'il leur révèle sa divine volonté et nous aider à la recevoir; et lorsque les frères se sépareront ils remercieront Dieu et prieront pour les frères et soeurs de toute l'Assemblée.

En second lieu: Nous nous exhorterons mutuellement dans le Seigneur avec sincérité et esprit chrétien, à demeurer fermes (dans la foi); (et aussi) à nous réunir souvent, au moins trois ou quatre fois si possible... même dans la semaine (35).

Troisièmement: Lorsqu'un frère ou une soeur mènent une vie désordonnée, il faudra les punir: si la faute est publique, on les reprendra avec douceur devant tous les frères; si elle est secrète, on la reprendra en secret selon l'ordre du Christ.

Quatrièmement: Tous les frères et soeurs doivent, en Dieu, s'abandonner complètement à l'Assemblée, corps et vie, et tenir en commun tous les biens que Dieu leur accorde; (ils doivent aussi) contribuer aux besoins communs de sorte que les frères et les soeurs soient tous secourus; les membres dans le besoin recevront de la communauté, comme au temps des apôtres, (les choses nécessaires) (36).

Cinquièmement: Les dirigeants (Vorsteher) et les prédicateurs choisis par l'Assemblée prendront soin avec zèle des besoins des pauvres, et, au nom et à la place de l'Assemblée, ils leur fourniront le nécessaire, selon l'ordre du Seigneur.

Sixièmement: Ils (les frères et soeurs) auront une conduite honorable devant tous, et aucun ne se conduira avec légèreté dans l'Assemblée, soit en parole soit en actes, ni non plus devant ceux du dehors.

Septièmement: Dans les réunions, qu'un seul parle et que les autres écoutent et jugent ce qui est dit; mais qu'il n'y en ait pas deux ou trois à se lever (pour parler) ensemble. Personne ne jugera ni ne fera de serments; on ne s'adonnera pas non plus aux vaines médisances, par égard pour les faibles.

/...

Huitièmement: Lorsque les frères s'assemblent, qu'ils ne se gavent pas de manger et de boire (37), on réduira les dépenses au minimum possible, (en servant par exemple) une soupe et des légumes ou ce que Dieu aura accordé; et lorsqu'on a mangé, que l'on débarrasse (la table) des mets, car il faut user avec action de grâces et modération des créatures que Dieu a créées pures et bonnes pour notre subsistance.

Neuvièmement: On ne divulguera pas devant le monde les décisions que les frères et soeurs prennent dans l'Assemblée. Avant de recevoir une personne bien disposée parmi les frères et dans l'Assemblée, on lui enseignera l'Evangile. Lorsqu'elle l'aura compris et qu'elle en aura un sincère désir, et qu'elle manifestera son accord au contenu de l'Evangile, on recevra cette personne dans l'Assemblée chrétienne comme un frère ou une soeur, comme membre du Christ. Mais on ne prendra pas cette adhésion publique devant le monde pour épargner les consciences et par égard pour le conjoint (du nouveau membre) (38).

Dixièmement: Après s'être abandonné (à Dieu), tous les frères et soeurs accepteront avec reconnaissance et supporteront avec patience tout ce qu'il nous envoie (39).

Onzièmement: Lorsque les frères et soeurs se trouveront ensemble, formant un seul corps et un seul pain dans le Seigneur, et d'un seul esprit, alors ils célébreront la Cène du Seigneur en mémoire de la mort du Seigneur; chacun sera exhorté par là à devenir conforme au Seigneur dans l'obéissance au Père.

Douzièmement: Comme nous l'avnns enseigné et en avons exhorté les frères et soeurs, nous devons toujours épier et attendre le Seigneur pour être dignes d'entrer avec lui (dans le Royaume) lorsqu'il reviendra, et d'échapper au malheur qui s'abattra alors sur le monde. Amen.

Que Dieu ait pitié de moi. Je remets mon esprit et votre esprit, et aussi notre frère dans le Christ, dans les mains du Père éternel. Amen (40).

-.-

III. LA DISCIPLINE DE SCHARNSCHLAGER

"Enfants, que vos oeuvres soient faites de façon ordonnée, dans la crainte de Dieu, et ne faites rien de façon désordonnée, par négligence ou hors de propos". Test. de Nephtali 11,9 (41). "Paul dit en 1 Cor. XIV, 40: "Que tout soit fait avec décence et avec ordre". De même, en Col. II, 25: "Je me réjouis de voir votre bon ordre et la fermeté de votre foi dans le Christ".

Avertissement

Parce que notre Père céleste, auquel sont louange, honneur et action de grâces éternels, nous a, en ces jours qui sont les derniers, appelés par la connaissance de sa sainte vérité à sa merveilleuse lumière, et que tous baptisés, nous avons décidé de devenir un seul corps en Jésus-Christ, où que nous soyons dans le monde, à cause de tout cela même, il est important, pour que nous répondions à notre vocation en actes, et pas seulement en paroles, de suivre une discipline par laquelle nous puissions demeurer dans la charité, être exhortés et améliorés, car toutes choses doivent se maintenir grâce au bon ordre. On expose ci-dessous un Ordnung de ce genre; mais on peut toujours y apporter des changements au fil des jours, selon l'occasion et les circonstances, et toujours aussi pour l'améliorer.

Premièrement: Parce que toutes sortes de tromperies s'introduisent de toutes parts, il y a nécessité à ce que les membres appelés, engagés et soumis à Jésus-Christ, où qu'ils se trouvent dans le monde et dans quelle misère que ce soit, n'abandonnent pas les Assemblées pour autant qu'ils le peuvent (42). Au contraire, qu'ils se réunissent, où et comme ils le peuvent, selon les possibilités de lieu ou celles (que leur laissent) les persécutions, par amour, du Corps du Christ, (et cela) qu'ils soient 2,3,4,6,10,15,20 ou plus ou moins. Que cela se fasse avec sagesse, discernement, bon sens, (dans le respect) de la discipline, dans l'amitié et la tranquilité, et cela d'autant plus que, comme nous le voyons, le jour du Seigneur est proche. Le Seigneur dit: "Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux " (Matthieu XVIII, 20).

Deuxièmement: Lorsqu'ils se réunissent et qu'il n'y a pas de dirigeant (Vorsteher) particulier parmi eux, il leur faut prier amicalement et charitablement celui d'entre eux qui leur semble en avoir les vertus, de leur lire (l'Ecriture) ou de leur parler, selon les dons qu'il a reçus de Dieu; ou bien quelqu'un peut se proposer de lui-même, par charité, pour se charger du service (zur Verfügung stellen zum Dienst.) Et l'un après l'autre des présents, chacun selon que quelque chose lui est donné, peut comme Paul l'enseigne (1 Cor. XIV), prendre la parole et ainsi exercer ses dons pour l'édification (Besserung) de tous. Ainsi notre réunion ne ressemblera pas à celles des fausses célébrités (43) où un seul peut parler, et personne d'autre à part lui. Cependant, pour commencer, avant de prendre la parole, il vous faut tomber à genoux (1 Tim. II,1) et crier au Seigneur de tout coeur, pour qu'il vous donne de parler avec fruit.

Et à la fin, vous devez vous exhorter sérieusement les uns les autres, à marcher dans la volonté (Sinn) du Seigneur, à demeurer constamment près de lui, à veiller fidèlement, à vous attendre au Seigneur jusqu'à ce qu'il revienne (Matthieu XXIV, 42; XXVI, 41; Luc XII, 35 et svt.), pour que nous soyons trouvés devant lui sans reproches (Phil. II, 15), et que non seulement ici-bas, mais encore plus dans le monde à venir, nous puissions demeurer et nous réjouir aussi ensemble dans le Seigneur éternellement (Isaïe 2 et svt.)

/...

Et aussi, avant de se séparer il faudra invoquer le Seigneur et le prier pour tous les membres (du corps du Christ) et pour tous les besoins, ainsi que pour tous les hommes, selon l'indication de notre cher frère Paul (I Tim. II, 1 et svt); qu'ils rendent également grâces pour tous les dons et bienfaits de Dieu. Enfin, selon les circonstances de lieu et de temps, avant de se disperser, ils rompront le pain ensemble, en mémoire de la mort du Seigneur (I Cor. XI, 24).

Troisièmement: Lorsqu'on est ainsi ensemble, un dirigeant,(Vorsteher), ou s'il n'y en a pas un quelconque frère âgé (ein ältester Bruder) (1 Cor. XIV) (44), devra, pour l'amour du Seigneur, faire mention des pauvres en termes pleins de sagesse, de coeur, de douceur, de pureté, sans faire pression et cependant avec profondeur, de sorte que les coeurs en soient poussés au sacrifice volontaire et à la compassion et que la force de charité vraie et selon Dieu en soit accrue (dans les coeurs). Et surtout qu'il y ait toujours un frère, connu de tous les membres de l'Assemblée qui apporte une bourse ou un sac avec lui, pour que chaque membre, pendant l'Assemblée ou après, lorsque le Seigneur l'y exhorte, puisse savoir où déposer son offrande et son témoignage d'action de grâce. Le frère préposé à cet office pourra ainsi en tous temps, lorsqu'un besoin se manifestera, assister les pauvres, selon les besoins de chacun et les disponibilités (de la caisse). Ce même frère distribuera toujours (les fonds) en toute bonne conscience et dans la crainte de Dieu, avec une scrupuleuse attention; on ne fera pas comme le monde fait avec ses pauvres, mais on les mettra à l'épreuve, on s'informera de leur vie et comment ils marchent, s'ils sont dans le besoin ou pas, ou peut-être tout simplement avides; car cet office (de charité) est saint (Actes VI,1 et svt.)

Quatrièmement: Parce qu'il y a dans la vigne du Seigneur, pénurie d'ouvriers fidèles, capables de travailler véritablement pour le Seigneur en toute droiture, sagesse et bonne conscience, et de s'efforcer à la recherche des siens avec diligence (1 Thess. V,12 et svt.), et que de là naissent journellement beaucoup d'erreurs, de confusion et de colère, il y a donc grande nécessité que, lorsqu'on trouve et détecte un tel ouvrier fidèle, on ait pour lui une considération parfaite (Heb. XII,7), qu'on lui obéisse, qu'on le tienne doublement en honneur (selon les mots de Paul en 1 Tim. V, 17), qu'on partage tous ses biens avec lui (Gal. VI,9 et svt.), qu'on lui tende la main, selon ce qu'on peut et qu'il en a besoin en plus du travail qu'il peut faire à côté (de son ministère); car nous ne devons pas nous conduire de façon indigne vis-à-vis des messagers (Boten) et des ouvriers du Seigneur pour lesquels nous prions journellement (Luc X, 2), de peur que le Seigneur ne nous abandonne finalement sans pasteurs (Hirten). Ceci est dans l'intérêt non seulement de ceux qui ont déjà connu la vérité, mais aussi pour les faibles, ceux qui boivent encore du lait et mangent encore des légumes (1 Cor. III,2; Hébr. V,12; Rom. XIV,2) et pour ceux qui, dans l'avenir, se joindront encore au Seigneur.

Cinquièmement: Parce que certains se méprennent (45) sur l'exemple de la première Assemblée de Jérusalem (Actes IV, 32; V, 11), d'où il résulte erreur et mépris (de la vérité), sectes particulières et autres maux semblables, et que quelques uns ont fait de cet exemple une obligation, une contrainte, et presque une loi de justice charnelle et autres choses semblables, il nous faut souligner que dans cette première Assemblée de Jérusalem l'adhésion était volontaire, et savoir ce qui s'est passé, là et ailleurs, après la dispersion de cette Assemblée.

Aussi bien Paul a-t-il donné un enseignement sur l'aide mutuelle (Hand-reichung) et la communauté des biens (Rom. XV, 25 et svt.; 1 Cor. XVI,1 et svt.; II Cor. IX, 1 et svt.) et il nous faut aussi, à la façon véritablement apostolique, veiller à ce que la fiancée et le troupeau du Christ (die Braut und Herde Christi) ne soient pas conduits et nourris par force, mais librement. Aussi le trésorier (de l'Assemblée) (Steuersammler) devra-t-il prendre soin de recevoir et de ne pas mépriser

/...

les plus petits dons comme les plus importants (Luc XXI, 1-4), qu'ils viennent des riches ou des pauvres, et il en remerciera fidèlement Dieu et le donateur. Qu'il laisse les autres considérations au Seigneur. Et certes tous les hommes d'intelligence charnelle peuvent dire: "Eh bien, chacun s'est mis d'accord et a promis (de donner pour le fonds des pauvres) alors pourquoi ne pas exiger de chacun exactement ce dont on a besoin (pour les pauvres)"? Là-dessus on répond: dans la dispensation du Saint-Esprit on ne peut pas souffrir celà. Car cette oeuvre n'est pas de l'homme, tout comme ce n'est pas la chair qui avait fait promesse. Aussi ne recherchera-t-on pas (l'exécution de la promesse) de façon charnelle, mais de façon spirituelle. Autrement nous nous immiscerions entre le Seigneur et la libre offrande de son peuple.

Sixièmement: Lorsqu'un frère ou une soeur est affligé par des vices de la chair ou enseigne des choses erronées ou vit de façon désordonnée ou tombe dans toute autre faute semblable, soit en paroles soit en actes, ils seront toujours repris par les dirigeants qui les exhorteront à se corriger de façon sévère, modeste et sincère, dans le tremblement et la crainte de Dieu, dans la charité (Gal. VI,1; Matth. XVIII, 15 et svt.) On fera très attention, chaque fois de savoir si la faute est secrète ou publique, grosse ou petite, si la personne a déjà été exhortée une fois ou plus; on se demandera comment il faut agir en l'occurence: avec douceur ou dureté, avec patience ou sur le vif. Puis il convient de distinguer la correction de l'exclusion, selon les circonstances de fait et le témoignage de l'Ecriture, de sorte que tout se passe selon l'Esprit d'amour et non à la manière de la chair (Tite III, 13; 1 Cor. V,1 et svt.; Rom. II,1 et svt.; Eph. V,11; 1 Cor. VI, 5). La puissance (Gewalt) du Christ n'est pas une puissance pour la destruction ou la tyrannie, mais pour l'amélioration, de sorte que la fiancée de Jésus-Christ soit elle aussi gardée pure pour lui, et cela pour servir de témoignage tout aussi bien à ceux qui sont dans l'Eglise (Kirche) que pour ceux qui sont au-dehors; de sorte que (encore) il en résulte une conduite honorable, sans scandale, et que personne n'obstrue ou ne rende difficile la route vers le Christ et vers son Royaume (46).

Septièmement: En ce qui concerne la doctrine, le baptême et la Cène du Seigneur, on fera tout chez nous selon le commandement et l'usage du Seigneur et de ses apôtres; on n'y changera ni transformera rien, de même qu'on n'y ajoutera ni n'en retranchera rien (Deut. IV,2; XIII, 32; Prov. XXX,6), contrairement à ce qui se fait chez les antichrists et les fausses célébrités. Tous les frères et soeurs se conduiront toujours selon les mystères de la foi chrétienne, et ils porteront devant le monde, dans une conscience pure, ce que le Seigneur leur a confié, pour éviter que le nom, la Parole et l'honneur du Christ ne soient blasphémés. Pour ce qui est encore des questions et des erreurs qui surgissent journellement nous devons toujours les examiner dans la crainte de Dieu et nous comporter (à leur égard) selon l'Evangile du Christ (Phil. I, 27), d'après la similitude de la foi et ce qui sert à l'amélioration et à l'édification d'un chacun. Nous devons suivre (le Christ) avec toute notre foi, et renoncer à toute injustice en paroles, en actions et en façon de vivre, la fuir, nous en abstenir et nous en séparer (II Cor. VI, 17), pour l'honneur de Dieu et de Jésus-Christ, l'époux (de vos âmes). Ainsi, lorsqu'il reviendra, nous pourrons paraître devant lui dans la joie, revêtus de saints habits et dans la splendeur du Saint-Esprit (Matth. XXIV) pour qu'il puisse posséder dès lors complètement ce qu'il avait pour nous acquis et préparé par son précieux sang (Jean XIV). Aussi prions-nous notre Père céleste qu'il nous accorde d'accomplir et d'obtenir tout cela par Jésus-Christ, son Fils bien-aimé, notre Seigneur, auquel sont la louange, l'honneur et la gloire, dans le Saint-Esprit, d'éternité en éternité. Amen.

Dans le Christ Jésus. Un frère par la grâce, serviteur de la vérité et participant des tribulations qui sont dans le Christ.

Léopold SCHARNSCHLAGER

Notes

1. Traduction et commentaire de la Confession de foi de Schleitheim dans Pierre Widmer et John H. Yoder, Principes et Doctrines Mennonites, Montbéliard et Bruxelles, Publications mennonites, 1955. Texte allemand et Commentaire historique dans Béatrice JENNY, "Das Schleitheimer Täuferbekenntnis, 1527", dans la revue Schaffhauser Beiträge zur vaterländischen Geschichte, 28, 1951, 5-81.

2. Outre que la Confession de foi traite de façon systématique de tous les problèmes théologiques importants, tandis que les Ordnungen sont des documents de caractère pratique.

3. Arch. Canton de Berne (Staatsarchiv Bern), Unnütze Papiere, nr. 80.

4. Ernst MULLER, Geschichte der bernischen Täufer, Frauenfeld, I. Hubers Verlag, 1895, p. 37-38.

5. Delbert L. Gratz, Bernese Anabaptists, Scottdale (Pennsylvanie), Herald Press, 1953, p. 25. Gratz note que cette discipline est de la même main que l'exemplaire de la Confession de Schleitheim conservée dans le même dossier. Or, il s'agit selon JENNY, art. cit. 21-22, de l'exemplaire que Haller (réformateur de Berne) fit saisir au printemps 1527 chez les anabaptistes de Berne. On peut donc croire que la discipline est antérieure elle aussi à cette date. Le document de Schleitheim avait été redigé le 24 février 1527. La facture simple de la discipline donne à penser qu'elle est plus ancienne encore que la Confession. L'absence d'allusions au rôle des Anciens (voir la conclusion de notre commentaire) confirme cette hypothèse.

6. Christian NEFF et J.C. WENGER, "Bern", Mennonite Encyclopedia (M.E.), I, 287-298.
7. Cf. note 5.
8. Historien des houttéeriens. Voir Jean SEGUY, "Zürich 1525", Christ Seul, jan. 1966, 9-16. (maintenant dans "Documents Anabaptistes", Nr. 3). Texte de la discipline de 1527 dans Rudolph WOLKAN, Geschichtsbuch der Hutterischen Brüder, Vienne, 1923, p. 60-61.

9. Robert FRIEDMANN, "The Oldest Church Discipline of the Anabaptists", Mennonite Quarterly Review (M.Q.R.), avril 1965, 162-166. En dépit de l'affirmation de Friedmann, cette discipline n'est pas la plus ancienne que l'on connaisse. Ce privilège revient - selon nous - à la discipline de Berne.

10. Dans l'art, cité en note 9. Hans Schlaffer, autrichien, prêtre catholique puis prédicateur anabaptiste fut martyrisé en 1528. On a de lui huit écrits assez récemment découverts.

11. R. FRIEDMANN, "Schiemer, Leonhard", M.E., IV, 452-454. Dans l'art. "Schlaffer, Hans ", ibid. 457-459, Friedmann ne parle plus de la discipline parmi les écrits de Schlaffer. Le t. IV de la M.E. est paru en 1959.

12. Gerhard HEIN et W. KLASSEN, "Scharnschlager, Leupold", M.E., IV, 443-446.

13. On espère la sortie pour bientôt de la thèse que W. Klassen a consacrée à Marpeck, et dans laquelle il devrait être question aussi de Scharnschlager, de Schiemer et de quelques autres.

14. Les articles 2, 6, 7, de la discipline de 1527 semblent directement inspirés par celle de Berne.

15. Sur lui voir l'art. de Hein et Klassen cité en note 12.

16. W. Klassen, "A Church Order for Members of Christ's Body, Arranged in Seven Articles bv Leopold Scharnschlager", M.Q.R. oct. 1964, 354-356. Texte dans Heinold FAST, Der linke Flügel der Reformation, Brême, Carl Schünemann Verlag, 1962, p. 130-137.

/...

17. Hypothèse émise dans l'art. sur Scharnschlager cité en note 12.

18. Les anabaptistes de Strasbourg, au XVIe siècle, ne sont pas des bernois mais des alsaciens ou des allemands du sud réfugiés là à cause de la relative tolérance des autorités à leur égard.

19. Il n'y avait pas de houttériens à Strasbourg. Mais les anabaptistes de la Cité libre étaient en relation avec la Moravie et les arguments mis en avant par les houttériens en faveur de leur conception de la "communauté des biens" avaient dû en impressionner quelques uns.

20. C'est la question posée par John H. Yoder à l'occasion d'un rapport soumis au comité sur le culte de Conférence Générale Mennonite, en mars 1965. Voir Alvin J. BEACHY. "The Theology and Practice of Anabaptist Worship", M.Q.R., juillet 1966, 163-178. Il nous a semblé que nos disciplines illustraient remarquablement le point de vue de John Yoder.

21. C'est-à-dire, selon John Yoder, "les choses que les anabaptistes font ensemble lorsqu'il se réunissent".

22. Sur les problèmes du ministère voir notre conclusion.

23. Le danger d'être surpris pendant la célébration de la Cène semble être à l'origine de l'habitude de sa célébration peu fréquente, aujourd'hui passée à l'état de "tradition" dans les Assemblées anabaptistes.

24. Actions de grâces, c'est le sens étymologique du mot "Eucharistie" cf. Luc 22, 17 et 19 et 1 Cor. 11,24.

25. Cette façon de concevoir la Cène, et que l'on retrouvait chez Calvin, s'opposait à celle de Luther et à la conception catholique de l'époque. A l'encontre du réalisme sacramentel (catholique et luthérien jusqu'à un certain point), les anabaptistes (avec Calvin mais d'une façon différente) mettent l'accent sur le réalisme de vie symbolisé par les signes de la Cène. Sans rien renier du réalisme sacramentel, le catholicisme contemporain a retrouvé le concept d'Eucharistie comme sacrifice du chrétien (en même temps que du Christ), concept d'ailleurs fréquent dans les écrits chrétiens des premiers siècles, cf. aussi note 27.

26. Braitmichel, cf. art. cité en note 8, p. 14.

27. On appelle réalistes les conceptions de sacrements pour lesquelles ces "signes sacrés" produisent la grâce qu'ils signifient, par la vertu propre de leur célébration, et non par la foi de ceux qui les reçoivent, bien que la foi soit nécessaire à une réception fructueuse.

28. Nous rejoignons ici encore les idées de John Yoder.

29. Cf. Harold S. BENDER, "Pilgram Marpeck, Anabaptist Theologian and Civil Engineer", M.Q.R., juillet 1964, 231-265; spécialement p. 241-242.

30. Confession de Schleitheim, art. 5, dans P. WIDMER et John YODER, Principes etc... p. 52. On remarquera que les Anciens, ici dits bergers (Hirten), "dirigent les frères et soeurs... dans la fraction du pain". Il n'est pas dit qu'ils "célèbrent" la Cène. La Confession de Dortrecht (1632) réserve nettement (art. 9) l'administration du baptême et de la Cène aux ministres, dont elle multiplie d'ailleurs le nombre. Cf. P. WIDMER et John H.YODER, ibid., p. 67.

31. Voir l'art. cité en note 8.

32. Cléricalisation relative par rapport à celle des grandes Eglises, mais réelle par référence aux premiers mois et aux deux premières années de l'anabaptisme.

/...

33. Cette obligation de lire le psautier est étrange à première vue, et peut-être unique dans l'anabaptisme ancien. Quoiqu'il en soit de sa signification, les frères suisses et alsaciens (d'origine suisse bernoise) manifestèrent longtemps un grand attachement au chant des psaumes dans les réunions. En Suisse même ils utilisaient encore le psautier des Eglises réformées alémaniques à la fin du siècle dernier. En Alsace, le pasteur réformé de Ste-Marie-aux-Mines (Ht -Rhin), écrivant à son confrère de Metz, Paul Ferry (le correspondant de Bossuet), lui décrit les anabaptistes bernois déjà réfugiés dans sa paroisse et signale qu'ils chantent les psaumes dans la version de Lobwasser. Il s'agit du psautier officiel de l'Eglise réformée de Berne, dont la musique est celle du recueil français (de Marot), composée entre autres, par Claude Goudimel.

34. "Communauté des biens" qu'il faut entendre au sens de la phrase suivante, comme un partage avec les plus défavorisés, et non au sens de mise en commun institutionnelle, comme plus tard chez les houttériens.

35. Le texte, ici, n'est pas clair, mais on comprend qu'il s'agit, pour les frères, de se réunir plusieurs fois par semaine.

36. Ici encore, la "mise en commun" des biens de chacun doit se comprendre au sens d'une entraide fraternelle et non au sens de communauté de vie et de propriété.

37. Il n'est pas impossible qu'en 1527 (déjà) des abus aient pu se glisser dans la pratique des repas en commun. On sait qu'à la date de 1 Cor. II, 20-22 (vers l'an 52-55), c'était le cas à Corinthe.

38. Ce genre de précaution est caractéristique d'une période de persécutions.

39. Autre exhortation qui révèle une époque de persécutions.

40. Ceci comme d'ailleurs le prologue de la discipline, a été ajouté après coup par un copiste, et ne fait pas partie de l'original. Il n'est pas impossible que le prologue soit inspiré par celui de la discipline de Scharnschlager.

41. Le Testament de Nephtali, dont est tirée cette citation est une partie du Testament des douze patriarches, ouvrage hébreux ou araméen apocryphe, écrit semble-t-il, dans la seconde moitié du IIe siècle avant le Christ. Son auteur est inconnu. Comme beaucoup d'autres écrits d'édification soit juifs soit chrétiens (la Didaché, par exemple), le Testament des douze patriarches, connut une certaine popularité parmi les anabaptistes du XVI e siècle. Ici on remarquera qu'il n'est pas cité dans le texte de la discipline, mais seulement en exergue, en parallèle, il est vrai, avec une citation de St-Paul.

42. D'entrée de jeu, Scharnschlager évoque les raisons qui ont présidé à la rédaction de sa discipline. La persécution disperse les frères, et des erreurs doctrinales s'introduisent parmi eux.

43. Expression fréquente dans l'anabaptisme ancien, pour désigner les chefs luthériens et réformés. Le catholicisme est généralement gratifié du terme d'Antichrist, ou de quelque équivalent. Voir plus loin, art. 7.

44. La référence n'est pas plus précise. Sans doute Scharnschlager veut-il dire que chacun peut intervenir dans le culte selon le don qu'il a reçu. Dans ce cas-là, la référence pourrait être à 1 Cor. XIV, 26. Ein ältester Bruder ne doit pas se traduire par "un Ancien", mais bien comme nous le faisons. Le terme d'ältester ne semble pas avoir été très couramment employé à l'époque de notre document. On désignait l'Ancien sous le vocable de Vorsteher. Pourtant la Confession de Schleitheim (1527) connaît les Anciens comme tels.

/...

MC

45. Tout ce paragraphe attaque la communauté de vie, de bien, d'exploitation instituée par les houttériens. Scharnschlager défend la notion d'entraide fraternelle que l'on a déjà trouvée dans les deux premières disciplines et qui est elle aussi celle de la confession de Schleitheim.

46. L'importance accordée à la pratique de la correction fraternelle et la précision de détails à laquelle elle donne prétexte prouve que, dans les faits, son administration devait créer des difficultés grandissantes.

-.-